

La promotion suivante est destinée à être consultée par les chauffeurs professionnels au Canada uniquement (dans les provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard, de Terre-Neuve-et-Labrador, du Québec et de l'Ontario seulement) et aux États-Unis (dans les États du Maine, du Massachusetts, du New Hampshire et du Vermont seulement) et doit être régie, interprétée et évaluée conformément aux lois en vigueur au Canada et aux États-Unis. Ne participez pas à cette promotion si vous ne résidez pas légalement dans l'une des provinces ou l'un des États susmentionnés.

## RÈGLEMENT OFFICIEL - LE CONCOURS « LES CHAUFFEURS PROFESSIONNELS GAGNENT UNE FORD F-150 OU 50 000 \$\* » D'IRVING OIL 2023 (« RÈGLEMENT OFFICIEL »)

Le Concours Irving Oil 2023 « Les chauffeurs professionnels gagnent une Ford F-150 ou 50 000 \$\* » (le « Concours ») est commandité par Irving Oil Limited au Canada (« Irving » ou « Irving Oil ») et est administré par WSP International Limited (les « Administrateurs »). Irving sera ci-après désigné comme étant le « Commanditaire du Concours ».

\*50 000 \$ correspondent à 50 000 \$ canadiens. Aux États-Unis, la valeur est de 40 000 \$ américains. (Voir la règle 5 ci-dessous).

La participation au Concours implique que le participant (« vous » ou « votre ») accepte entièrement et sans condition le présent Règlement Officiel, y compris les décisions des juges, qui sont définitives pour tout ce qui concerne le Concours.

**1. Informations de base : Aucun achat n'est requis.** Les chauffeurs professionnels (voir la règle 3 ci-dessous pour la définition des chauffeurs professionnels) qui font le plein aux 24 sites Irving dans les provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard, de Terre-Neuve-et-Labrador, du Québec et de l'Ontario au Canada ; et dans les États du Maine, du Massachusetts, du New Hampshire et du Vermont aux États-Unis, sont invités à cliquer sur le code QR affiché sur les panneaux de signalisation aux pompes et dans les aires de repos des chauffeurs afin de courir la chance de gagner. Toute question, préoccupation ou commentaire concernant le Concours peut être envoyé par courrier prépayé à « Les chauffeurs professionnels gagnent une Ford F-150 ou un concours d'une valeur de 50 000 dollars, Boîte postale 3009 M.I.P., Markham, ON L3R 6G4 ». Consultez [Irving Oil Location Finder | Irving Oil](#) pour obtenir la liste des établissements Irving 24.

**2. Dates du Concours :** Le Concours débute le 1er mai 2023 à 12 h 00 min 01 s, heure avancée de l'Atlantique (HAA) (la « Date de début du Concours ») et se termine le 31 octobre 2023 à 23 h 59 min 59 s (HAA) (la « Date de fin du Concours »). La période allant de la Date de début du Concours à la Date de fin du Concours est appelée « Période du Concours ».

**3. Qui peut participer ?** Le Concours est ouvert à tous les chauffeurs professionnels qui résident légalement dans les provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard, de Terre-Neuve-et-Labrador, du Québec et de l'Ontario au Canada et dans les États du Maine, du Massachusetts, du New Hampshire et du Vermont aux États-Unis, et qui ont atteint l'âge de la majorité à la Date de début du Concours, dans la province ou l'État dans lequel ils résident. Aux fins de ce Concours, les chauffeurs professionnels sont définis comme étant des conducteurs qui gagnent leur revenu principal en tant que chauffeur. Si, à tout moment durant la Période du Concours, vous êtes un employé de l'une des personnes suivantes : a) le Commanditaire du Concours ; b) ses affiliés et/ou agents ; c) tout commanditaire de prix (y compris, à titre de certitude, Ford Motor Company of Canada, Limited (« Ford »)) ou contractants (tous collectivement « employé(s) ») ; ou si vous êtes un membre de la famille immédiate (définie comme les parents, les enfants, les frères et sœurs, et le conjoint) d'un employé ; ou si l'une des personnes avec lesquelles ces employés sont domiciliés, alors vous n'êtes pas admissible pour participer. **La décision concernant l'admissibilité des inscriptions est prise à la seule discrétion du Commanditaire du Concours et est définitive.**

#### 4. Comment participer :

**A) Inscrivez-vous au Concours :** Pendant toute la Période du Concours, vous trouverez sur tous les stations Irving 24 participantes (« stations participantes ») des affiches comportant un code QR. En utilisant la fonction appareil photo de votre appareil mobile, positionnez votre appareil de manière à ce que le code QR apparaisse dans le viseur et appuyez sur l'image pour ouvrir le lien. Vous serez dirigé vers une page d'inscription. Vous pouvez également accéder à la page d'inscription directement à l'adresse [www.irvingoil.com/winatruck](http://www.irvingoil.com/winatruck). Remplissez le formulaire d'inscription, en indiquant notamment votre nom, votre adresse électronique, votre numéro de téléphone et votre adresse de résidence. Il vous sera également demandé si vous souhaitez recevoir des communications marketing de la part du Commanditaire du Concours. Une fois l'inscription terminée, vous recevrez un bulletin de participation au Concours pour courir la chance de gagner le Grand prix (voir la règle 4 ci-dessous pour plus de détails). Limite d'une participation par personne et par jour.

**B) Répondez à notre sondage :** Vous pouvez gagner une (1) participation supplémentaire en répondant à notre sondage et en nous l'envoyant. Pour accéder à ce sondage, trouvez le code QR affiché à la pompe dans les stations Irving 24 participantes. Limite d'une participation bonus par personne et par adresse électronique.

**5. Prix :** Le Grand prix consistera en : une Ford F-150 XLT 4 x 4 de 2023 (le prix de détail approximatif suggéré par le fabricant (« PDSF ») au Canada est de 55 700,00 \$ CAD et aux États-Unis est de 43 180 \$ US) OU une somme d'argent selon l'option choisie par le gagnant du prix. L'option en espèces est de 50 000 \$ CAN ou 40 000 \$ US. Pour le Ford F-150, le PDSF exclut les taxes de vente, le fret, les frais

d'inspection avant livraison (livraison par le concessionnaire), le transport et la livraison, la taxe aérienne et toutes les taxes applicables).

Autres spécifications du prix :

**2023 F-150 XLT 4 x 4 au Canada**, (PDSF 55 700,00 \$ CAD) comprend un coffre de 6-1/2 pi, un moteur PFDI de 3,3 L avec capacité Flex-Fuel et système technologique de démarrage et d'arrêt automatique, une transmission automatique électronique à 10 vitesses, 4X2, un essieu à glissement non limité de 3,55. Pour une liste des caractéristiques standards, vous pouvez visiter :

<https://fr.shop.ford.ca/build/f150>.

**2023 F-150 XLT 4 x 4 au US**, (PDSF 43 180,00 \$ USD) comprend un coffre de 6-1/2 pi, un moteur PFDI de 3,3 L avec capacité Flex-Fuel et système technologique de démarrage et d'arrêt automatique, une transmission automatique électronique à 10 vitesses, 4X2, un essieu à glissement non limité de 3,55. Pour une liste des caractéristiques standards, vous pouvez visiter :

<https://shop.ford.com/build/f150>.

Les tirages du Grand prix auront lieu dans les bureaux des Administrateurs du Concours à Markham, en Ontario, le mercredi 15 novembre 2023 à 13 h 00 min. Seules les inscriptions admissibles reçues pendant la Période du Concours seront valides pour le tirage du Grand prix. Le Commanditaire du Concours et Ford se réservent chacun le droit, à leur seule discrétion, de remplacer et/ou de modifier tout prix par un ou plusieurs prix de valeur égale ou supérieure, pour quelque raison que ce soit.

**6. Notification et remboursement :** Si vous avez été tiré au sort en tant que gagnant du Grand prix, le Commanditaire ou l'Administrateur du Concours vous en informera par courrier électronique, par courrier postal et/ou par téléphone. Si le gagnant sélectionné ne répond pas à la notification de l'Administrateur dans les quatorze jours (14) suivant le tirage au sort du prix concerné et que le Commanditaire du Concours ou l'Administrateur a effectué deux (2) tentatives de contact distinctes, le gagnant potentiel sera disqualifié et un nouveau gagnant potentiel sera tiré au sort. Comme condition d'attribution du Grand prix, le gagnant doit avoir rempli, dans les sept (7) jours suivant sa réception, la déclaration de conformité, de décharge et d'indemnisation du Commanditaire du Concours (« Formulaire de décharge ») dans laquelle, entre autres, le gagnant confirme sa conformité et son éligibilité au présent Règlement Officiel et décharge et indemnise le Commanditaire du Concours, l'Administrateur et d'autres parties déterminées. Au Canada, le gagnant doit également répondre correctement, sans aide, à une question d'habileté mathématique. Le gagnant du prix devra confirmer son choix entre le Ford F-150 XLT 4 x 4 ou de l'argent comptant. Si le gagnant choisit le Ford F-150 XLT 2023, le prix doit être accepté tel quel et ne peut être amélioré ou modifié par le gagnant. Si un gagnant potentiel refuse ou ne renvoie pas dans les délais les documents requis conformément au présent Règlement Officiel, ou s'il s'avère qu'il a enfreint le Règlement Officiel du Concours de quelque manière que ce soit, ou s'il est jugé inéligible pour recevoir un prix pour quelque raison que ce soit, ou si un prix ou une notification de prix du Commanditaire du Concours ou de l'Administrateur est retourné comme non livrable, le gagnant potentiel sera disqualifié et sera considéré comme ayant renoncé au prix en question et le Commanditaire du Concours organisera un tirage au sort pour sélectionner un autre gagnant parmi les inscriptions admissibles reçues, sauf indication contraire dans le présent document. Pour le prix d'un véhicule Ford, le gagnant doit prendre livraison de son véhicule chez le concessionnaire ou dans l'Établissement Irving Oil participant sélectionné par le Commanditaire du Concours. Le gagnant est responsable des dépenses qui ne sont pas incluses dans la description du prix (comme détaillé dans la règle 4A) ci-dessus), y compris, mais sans s'y limiter : l'immatriculation, l'assurance, l'enregistrement et tous les autres coûts et frais associés à tout ensemble d'améliorations ou d'options que le gagnant peut demander, et le transport à partir du concessionnaire ou de la succursale Irving Oil participante. L'option du prix en espèces, si elle est sélectionnée, sera remise sous forme de chèque, payable dans la devise du gagnant du prix (voir l'article 5 ci-dessus) et le gagnant doit prendre livraison de son prix à la succursale Irving Oil participante, telle que sélectionnée par le Commanditaire du Concours. Si le gagnant du prix réside aux États-Unis, un formulaire IRS 1099-MISC sera émis. Le véhicule Ford peut ne pas être exactement tel qu'il est illustré dans la publicité ou le matériel promotionnel du Concours et le Commanditaire se réserve le droit de remplacer le prix par un autre de valeur égale ou supérieure, si le prix original n'est pas disponible, pour quelque raison que ce soit. Veuillez prévoir un délai de quatre (4) à six (6) mois pour l'échange de tout prix relatif à un véhicule Ford. Veuillez prévoir un délai de quatre (4) à six (6) semaines pour la livraison d'une carte-cadeau Irving Oil ou d'un prix en espèces.

**7. Publicité :** L'acceptation d'un prix et le fait de remplir le Formulaire de décharge autorisent le Commanditaire du Concours à utiliser le nom, l'image, la voix et les commentaires du gagnant à des fins publicitaires et promotionnelles dans le monde entier, dans tous les médias, sans limitation et sans compensation supplémentaire, sauf si la loi l'interdit. Les noms des gagnants peuvent être publiés sur [www.irvingoil.com/winatruck](http://www.irvingoil.com/winatruck).

**8. Probabilités :** Les chances de gagner un prix dépendent du nombre total d'inscriptions admissibles reçues pendant la Période du Concours.

**9. Restrictions :** Les éléments suivants sont interdits et entraîneront une disqualification automatique du Concours : (1) l'utilisation d'une méthode qui augmente artificiellement les chances de gagner ; (2) le non-respect du présent Règlement Officiel ; et (3) tout autre acte qui, selon le Commanditaire du Concours et à sa seule discrétion, met en péril l'intégrité ou le bon déroulement du Concours.

**10. Protection de la vie privée :** Le Commanditaire du Concours recueillera des données personnelles vous concernant pour l'administration du Concours et à des fins d'études de marché internes. Ces données personnelles ne seront ni transférées ni vendues à des tiers, sauf dans les circonstances suivantes :

- lorsque vous nous en donnez l'autorisation
- lorsque, en toute bonne foi, nous estimons que la loi exige la divulgation ;
- aux sociétés affiliées, à condition que nos sociétés affiliées, leurs agents et conseillers et leurs employés respectifs soient tenus de ne pas utiliser les informations à d'autres fins que celles décrites dans le présent Règlement Officiel ; et

- à nos agents respectifs à des fins de traitement des données, à nos conseillers professionnels et à nos agences de promotion et de marketing, à condition que ces agents, conseillers professionnels et agences de promotion et de marketing soient tenus de ne pas utiliser les informations à d'autres fins que celles décrites dans le présent Règlement Officiel.

Le Commanditaire du Concours peut faire correspondre des données statistiques globales à des paramètres établis par des tiers, sans divulguer les renseignements sur l'utilisateur. Ces informations ne contiendront aucune information personnelle identifiable. Le Commanditaire du Concours peut partager des renseignements globaux avec des partenaires commerciaux, des sites comarqués, des commanditaires participants et des annonceurs ; toutefois, ces renseignements globaux ne contiendront pas de renseignements personnels identifiables.

**11. Liste des gagnants :** Le nom du gagnant sera disponible jusqu'au 30 décembre 2023 par courriel à l'adresse [gamemaster@irvingwin.com](mailto:gamemaster@irvingwin.com) ou par courrier en envoyant une enveloppe timbrée et adressée à « Liste des gagnants ; Les chauffeurs professionnels gagnent une Ford F-150 ou Concours d'une valeur de 50 000 dollars, Boîte postale 3009 M.I.P., Markham, ON L3R 6G4 ».

**12. Fournisseur de prix :** En participant à ce Concours, chaque participant reconnaît et accepte que le rôle unique et exclusif de Ford dans le cadre du Concours est celui de fournisseur de prix et que Ford n'est en aucun cas responsable de l'administration du Concours ou de la sélection des gagnants et que toute cette responsabilité incombe au Commanditaire du Concours. En participant au Concours, chaque participant libère et accepte d'indemniser Ford et de la tenir à l'écart de tous les coûts, réclamations, dommages (y compris, mais sans s'y limiter, les dommages spéciaux, accidentels ou consécutifs), ou tout autre préjudice, qu'il soit dû à la négligence ou autre, à la personne ou aux biens (y compris, mais sans s'y limiter, le décès ou la violation de tout droit personnel, tels que la violation du droit de publicité/de la vie privée, la diffamation ou la calomnie), dus en tout ou en partie, directement ou indirectement, à la participation au Concours, ou résultant de la participation à toute activité liée au Concours ou au prix, ou de la réception, de la satisfaction, de la participation, de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation de toute activité liée au Concours ou au prix, qu'elle soit organisée par le Commanditaire du Concours ou par un tiers.

**13. Conditions générales :** Ce Concours est nul en dehors des provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard, de Terre-Neuve-et-Labrador, du Québec et de l'Ontario au Canada, et dans les États du Maine, du Massachusetts, du New Hampshire, du Vermont, du Rhode Island, du Connecticut et du Massachusetts aux États-Unis, et là où la loi l'interdit, et il est soumis à toutes les lois et réglementations fédérales, provinciales et locales en vigueur. En acceptant un prix, les gagnants reconnaissent que le Commanditaire du Concours n'a fait aucune déclaration, garantie ou caution, expresse ou implicite, en fait ou en droit, concernant tout prix attribué, y compris, mais sans s'y limiter, sa qualité, sa qualité marchande ou son état mécanique, et qu'il n'en est aucunement responsable. En participant au Concours, chaque participant accepte de dégager de toute responsabilité le Commanditaire du Concours, les Administrateurs et leurs employés, dirigeants, administrateurs, actionnaires, agents, sociétés apparentées, filiales, agences de publicité, de promotion, d'exécution et conseillers juridiques (collectivement les « Parties libérées »), de toute perte, de tout dommage, de tout droit, de toute réclamation et de toute action de quelque nature que ce soit découlant de la participation au Concours ou de l'acceptation, de la possession ou de l'utilisation d'un prix, y compris, mais sans s'y limiter, toute perte, tout dommage corporel, tout décès, tout dommage matériel et toute réclamation fondée sur les droits de publicité, la diffamation ou l'intrusion dans la vie privée. Toutes les inscriptions deviennent la propriété du Commanditaire du Concours et ne seront pas retournées. Les Parties libérées ne sont pas responsables des blessures ou dommages corporels ou matériels qui pourraient être causés, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par la participation d'un participant au Concours ou par le téléchargement de tout matériel sur les serveurs du Commanditaire du Concours ou sur tout autre site Internet, que le matériel ait été préparé par le Commanditaire du Concours ou par une tierce partie.

**AVERTISSEMENT : TOUTE TENTATIVE PAR UNE PERSONNE DE CORROMPRE DÉLIBÉRÉMENT LE CONCOURS OU DE PORTER ATTEINTE AU FONCTIONNEMENT LÉGITIME DU CONCOURS PEUT CONSTITUER UNE VIOLATION DES LOIS CIVILES ET PÉNALES. SI UNE TELLE TENTATIVE EST FAITE, LE COMMANDITAIRE DU CONCOURS SE RÉSERVE LE DROIT DE DISQUALIFIER, DE POURSUIVRE ET DE RÉCLAMER DES DOMMAGES-INTÉRÊTS À CETTE PERSONNE DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI.**

Les Parties libérées ne sont pas responsables des problèmes qui peuvent survenir, y compris les défaillances techniques liées aux lignes téléphoniques ou au réseau Internet, aux systèmes informatiques en ligne, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès Internet, au matériel, aux logiciels, aux virus, aux bogues, aux défaillances d'ordinateurs personnels et/ou aux configurations logicielles et matérielles ou à la non-réception d'un message électronique par les Parties libérées pour quelque raison que ce soit, y compris l'encombrement des lignes sur Internet ou sur tout site Web ou toute combinaison de ces facteurs. Les Parties libérées ne sont pas responsables des dommages subis par le système d'un utilisateur à la suite de sa participation au Concours ou du téléchargement de tout logiciel nécessaire pour participer au Concours. Dans le cas malheureux où le site Web du Concours tomberait en panne ou rencontrerait des difficultés techniques, les Parties libérées ne sont pas responsables.

En outre, les Parties libérées ne sont pas responsables : (i) des transmissions électroniques ou des inscriptions perdues, en retard, volées, incomplètes, illisibles, endommagées, brouillées, détruites ou mal acheminées ; (ii) des problèmes ou des dysfonctionnements techniques, des erreurs, des omissions, des interruptions, des suppressions, des défauts, des retards de transmission, des défaillances de communication, de la destruction ou de l'accès non autorisé ou de la modification des inscriptions ; (iii) la défaillance ou l'indisponibilité du matériel, du réseau, des logiciels ou des transmissions téléphoniques, les dommages causés à l'ordinateur des participants ou de toute autre personne et/ou à son contenu, ou des causes échappant au contrôle raisonnable du Commanditaire du Concours qui compromettent l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du Concours ; (iv) toute participation soumise d'une manière qui n'est pas expressément autorisée par le présent Règlement ; ou (v) des informations de participation incorrectes ou inexacts, qu'elles soient causées par les participants ou par

tout équipement ou programme associé au concours ou utilisé dans le cadre de ce dernier. Toutes les participations incomplètes ou non conformes seront disqualifiées. Si, pour quelque raison que ce soit, ce Concours ne peut être exécuté comme prévu, notamment en raison d'une infection par un virus informatique, de bogues, d'une altération, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, de défaillances techniques ou de toute autre cause échappant au contrôle raisonnable du Commanditaire du Concours et corrompant ou affectant la sécurité, l'administration, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du Concours, ou si le Concours est compromis ou devient techniquement corrompu de quelque manière que ce soit, électroniquement ou autrement, le Commanditaire du Concours se réserve le droit de mettre un terme au Concours.

Pour toute divergence entre la version anglaise et la version française du règlement, la version anglaise prévaudra.

DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC, TOUT LITIGE CONCERNANT LA CONDUITE OU L'ORGANISATION D'UN CONCOURS PUBLICITAIRE PEUT ÊTRE SOUMIS À LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX POUR QU'ELLE PRENNE UNE DÉCISION. TOUT LITIGE CONCERNANT L'ATTRIBUTION D'UN PRIX PEUT ÊTRE SOUMIS À LA RÉGIE UNIQUEMENT DANS LE BUT DE FACILITER LA RÉOLUTION DU CONFLIT ENTRE LES PARTIES.

Commanditaires du Concours : Irving Oil Limited à Saint-Jean, NB  
Administrateur : WSP International Limited, Markham, ON, Canada.

Toutes les marques de commerce utilisées dans le présent document sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.